



Non divulgation de décès d'un proche à sa famille

Par **marie67190**, le **17/06/2011** à **23:01**

Bonjour,

Je vous écris au sujet d'une amie qui vient de perdre son fils suite à un tragique accident de la route. La responsable de l'accident avait bu et son permis de conduire avait été suspendu pour la même raison (récidive) ! Mon amie a appris le décès de son fils que 15 jours plus tard, la concubine ayant "omis" d'avertir sa belle-famille ! Est-ce normal ? En avait-elle le droit ? C'est déjà difficile d'accepter la mort d'un être cher, ça l'est encore plus de savoir de quelle façon il est décédé (par le journal) mais comment peuvent ils faire le deuil alors qu'ils n'ont pu lui dire au revoir ???

Merci de votre lecture et de vos réponses.

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **00:09**

Est-ce que la concubine connaissait l'adresse des parents ?